

# (fenêtres sur cours)



décembre 2008

## iufrm

### *édito*

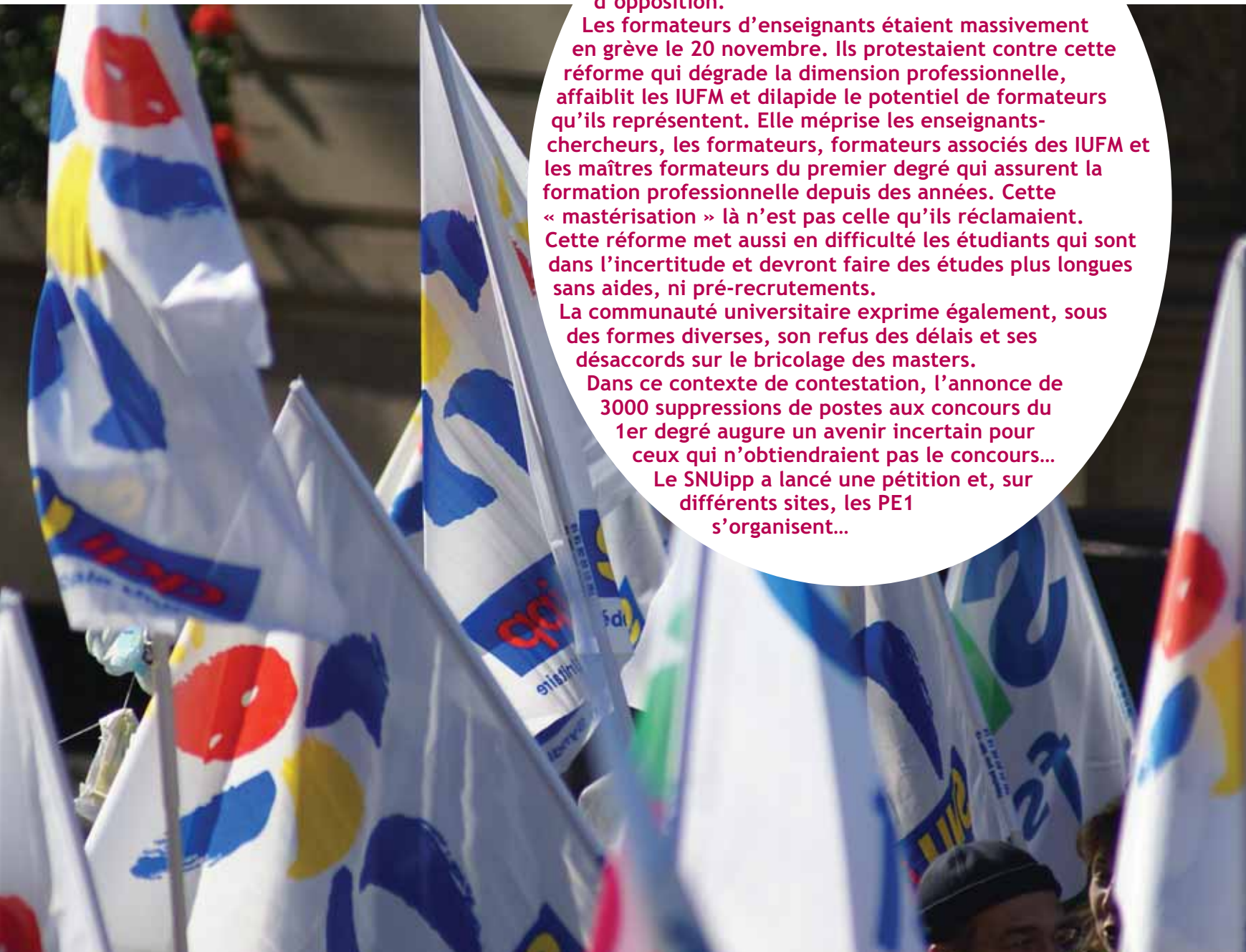
L'année qui commence va être marquée par la réforme de la formation des enseignants engagée par le ministère et menée au pas de charge, créant un large front d'opposition.

Les formateurs d'enseignants étaient massivement en grève le 20 novembre. Ils protestaient contre cette réforme qui dégrade la dimension professionnelle, affaiblit les IUFM et dilapide le potentiel de formateurs qu'ils représentent. Elle méprise les enseignants-chercheurs, les formateurs, formateurs associés des IUFM et les maîtres formateurs du premier degré qui assurent la formation professionnelle depuis des années. Cette « mastérisation » là n'est pas celle qu'ils réclamaient. Cette réforme met aussi en difficulté les étudiants qui sont dans l'incertitude et devront faire des études plus longues sans aides, ni pré-recrutements.

La communauté universitaire exprime également, sous des formes diverses, son refus des délais et ses désaccords sur le bricolage des masters.

Dans ce contexte de contestation, l'annonce de 3000 suppressions de postes aux concours du 1er degré augure un avenir incertain pour ceux qui n'obtiendraient pas le concours...

Le SNUipp a lancé une pétition et, sur différents sites, les PE1 s'organisent...



## En action pour l'école

**80 000 PERSONNES DANS LES RUES** de Paris le dimanche 19 octobre, 69 % d'enseignants du primaire en grève et 200 000 dans les cortèges de manifestants le 20 novembre... Depuis, la mobilisation ne faiblit pas: "nuits des écoles" avec les parents d'élèves, "suspension de l'aide personnalisée", manifestations nombreuses comme celle des pères Noël « anti Darcos » à la gare Saint Lazare à Paris, réunions publiques... Le 10 décembre notamment a été marqué par une forte mobilisation pour protester contre les mesures prises par le ministre de l'Education Nationale. Les 250 000 signatures de la pétition contre la suppression de 3000 postes d'enseignants spécialisés dans les réseaux d'aide illustrent à quel point la colère dépasse le cercle des personnels concernés.

C'est bien le fond des réformes engagées qui engendre ce mécontentement profond de la profession et qui gagne l'opinion publique. Qui peut croire que l'on peut faire mieux avec moins d'heures, des programmes plus lourds, moins d'enseignants, moins d'enseignants spécialisés,...? Le flou et la précipitation caractérisent des mesures qui,

toutes, vont à l'inverse de la volonté affichée par le ministre: faire reculer l'échec scolaire. Au final, ce sont les élèves les plus fragiles qui sont les plus menacés par ces mesures. La réforme du recrutement et de la formation fait aussi peser des menaces graves sur la qualité de la formation... comme si on faisait fi d'une réalité: enseigner est un métier qui s'apprend! Cette réforme s'accompagne d'une diminution drastique des postes aux concours: 3000 en moins cette année! De quoi décourager les candidats, et ne permettra pas de faire face aux besoins de l'école: environ 20 000 élèves de plus sont attendus à la rentrée 2009: diminuer les recrutements est totalement incohérent! Il faut continuer à signer et faire signer la pétition « 3000 postes en moins, c'est inacceptable! »



## Masterisation

### LA RÉFORME DITE DE "MASTERISATION" PRÉVOIT DE MODIFIER EN PROFONDEUR LA LOGIQUE DE LA FORMATION ET DU RECRUTEMENT.

Les universités seront à l'avenir en charge de la formation des enseignants. Cette nouvelle mission s'inscrit dans un contexte où les IUFM viennent d'intégrer les universités, et où les universités elles mêmes sont dans la tourmente de la mise en place de la fameuse loi LRU sur l'autonomie des universités. Une circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 17 octobre, donnait quelques précisions sur les maquettes de master: il était temps! Elle fixait au 31 décembre la remise des projets des universités... Des délais très courts et intenables: même des présidents d'université ont écrit à la ministre pour protester contre ce rythme infernal. On leur a accordé deux mois supplémentaires... encore trop peu pour construire des masters qui tiennent la route. La FSU, comme d'autres organisations syndicales demande le report d'un an pour que la réforme se fasse dans des conditions acceptables. Pour les professeurs des écoles la circulaire précise que « sans empiéter sur l'autonomie des établissements ni préconiser une maquette type » il est suggéré d'envisager des masters « métiers de l'éducation et de la formation » reposant sur une « plus grande polyvalence disciplinaire ». Si aucune quotité de stage n'est fixée, pour l'heure les seuls types de stage possibles au cours du master seront les stages d'observation et de pratique accompagnée. Les stages en responsabilité sont impossibles avant d'avoir un statut de stagiaire, c'est à dire avant le concours. La première année d'exercice, celle de la stagiairisation et de la titularisation, s'effectuera en poste sur une classe, avec des compléments de formation, dont le volume risque d'être assez limité, contrairement à la plupart des autres pays européens où environ 30 % du temps est dégagé cette année-là pour la réflexion, l'analyse et la formation. Jusqu'à présent, les enseignants étaient recrutés puis formés; à présent ils devront donc être formés puis recrutés.

## Sommaire

Nouveau concours	P 3
Dossier : enseigner, un métier qui s'apprend	p 4 et 5
Infos services	p 6
Le RASED à l'école	p 7

Ce document a été réalisé avec des encres végétales, par une imprimerie Imprim'Vert.

Fenêtres sur Cours  
IUFM est une publication du SNUipp Secteur IUFM  
128, Bd Blanqui  
75013 Paris  
01 44 08 69 30  
www.snuipp.fr



## Elections professionnelles

Xavier Darcos se trompait en assurant que « les professeurs méritent mieux que d'avoir des syndicats dont la fonction principale est d'organiser la résistance au changement ». Les résultats des élections professionnelles du 5 décembre sont un camouflet pour le ministre: le taux de participation (62,6 %) augmente de 2 %. Pour le sociologue André Robert, « le discours sur la prétendue "ringardise" des syndicats ne passe pas. Les enseignants ont affirmé leur confiance dans les organisations syndicales, et tout particulièrement au SNUipp, syndicat majoritaire qui gagne encore 2 % des voix. Il représente aujourd'hui 47 % des enseignants. Ce scrutin visait à élire les représentants des personnels aux commissions paritaires aux niveaux départemental et national pour les trois prochaines années. La prochaine élection aura lieu en 2011: vous serez alors concernés! Pour André Robert, « le Snuipp-FSU est celui qui réussit le mieux à équilibrer les deux fonctions du syndicalisme: le défensif et le "propositif". Il défend des revendications, sans toutefois négliger les questions de métier voire l'innovation, comme en témoigne l'effervescence pédagogique que l'on retrouve dans ses universités d'automne ou dans le bulletin "Fenêtres sur cours". Le Snuipp-FSU est un syndicat proche de la recherche, avec des cadres relativement jeunes et une orientation générale moderne. »

## Nouveaux concours 2010

Le ministère de l'éducation vient de soumettre les projets de maquettes des futurs concours d'enseignants. Ils s'organiseraient autour de quatre épreuves au lieu de six actuellement. Le concours pour les enseignants du premier degré (CRPE) serait composé de 4 épreuves. A l'admissibilité : français/culture humaniste (composition à partir d'un texte ou d'un dossier portant sur un thème de littérature, d'histoire, de géographie, d'histoire des arts ou d'instruction civique et morale, suivie de quelques questions de grammaire, d'orthographe et sur le lexique) ; mathématiques/culture scientifique (2 ou 3 problèmes de mathématiques et questions relatives aux sciences expérimentales et à la technologie). A l'admission : une première épreuve orale consistera en un exercice pédagogique de présentation devant le jury d'une séance de classe à un niveau de classe donné (tirée au sort sur l'ensemble des programmes de l'école primaire), remplacée dans la description de l'organisation

d'une journée ; la seconde serait un entretien avec le jury permettant d'évaluer la connaissance du système éducatif ainsi que l'aptitude à exercer le métier. Ce projet de concours conditionnera la formation des enseignants, recrutés au niveau master. Or, force est de constater que la dimension professionnelle est largement insuffisante dans les épreuves du concours. En effet, les épreuves d'admissibilité excluent tout volet didactique. Aucune mention n'est faite de la connaissance de l'enfant, de son développement cognitif et psychologique. Quant à « l'exercice pédagogique » présenté au jury, il renvoie à un exercice tout à fait fictif, ne permettant pas d'appréhender la complexité du métier. La polyvalence du métier n'est pas non plus réellement prise en compte, les épreuves se contentant de juxtaposer les connaissances. Le concours doit être un élément structurant d'une formation universitaire progressivement professionnalisante.



## SMA

De quoi s'agit-il ? Sous couvert de prise en charge des enfants lorsque les enseignants sont en grève, la loi sur le Service Minimum d'Accueil met en place 3 dispositions : 1) une déclaration préalable par les enseignants de leur intention de faire grève 48 heures à l'avance à l'administration ; 2) les communes doivent organiser un service d'accueil ; 3) l'administration doit, dès le dépôt du préavis de grève par les syndicats, organiser une négociation. La mise en oeuvre, précipitée et non concertée, a engendré mécontentement, pagaille et confusion ! Les enseignants, qui ont toujours prévenu les familles pour leur permettre de s'organiser, voient leur droit de grève singulièrement restreint. La plupart des communes se sont trouvées dans l'incapacité de mettre en place un tel service en assurant la sécurité des enfants. D'autres ont refusé de l'assumer. Les parents d'élèves eux mêmes (du côté de la FCPE, principale association les représentant), ont indiqué que ce dispositif s'avérait inadapté. Nicolas Sarkozy a donc décidé de revoir la loi : désormais le « SMA » sera appliqué très officiellement avec des géométries très variables ! Le SNUipp demande que cette loi soit abrogée.

## Quelle aide personnalisée aux élèves en difficulté ?

Les interrogations que notre profession a exprimées à l'annonce de la mise en place de l'« aide personnalisée » ont été exacerbées par celle de la suppression des RASED. Car l'aide sur temps de classe par des enseignants spécialisés ne peut être remplacée par deux heures hebdomadaires qui viennent alourdir des journées déjà longues pour les élèves en difficulté. Un bilan s'impose après la mise en œuvre chaotique liée à la précipitation et l'absence d'anticipation par le ministère des nombreux problèmes auxquels les équipes ont du faire face. Interroger l'efficacité au regard des contraintes est aujourd'hui nécessaire.

Le SNUipp a donc appelé à suspendre ce dispositif dans tout le pays du 8 au 18 décembre et à utiliser ce temps pour des concertations d'équipes et des rencontres avec les parents pour faire le point.

Ce bilan nous permettra d'intervenir auprès des Inspections académiques et du ministère. Voir le site du SNUipp : [www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr)

## Élections des représentants d'utilisateurs dans les conseils des IUFM

Cette année encore, les dates et modalités des élections dans les conseils des IUFM sont très diverses. Certains IUFM n'ont pas encore renouvelé leurs instances, d'autres ne le feront pas, en effet, les représentants des usagers sont théoriquement élus pour 2 ans, mais dans le cas où ils perdent leur qualité d'électeurs (donc d'éligibles), il faut les remplacer. Des élections partielles sont donc organisées.

Dans tous les cas, se sont les syndicats de la FSU : SNUipp (1er degré), SNES (2nd degré), SNEP (éducation physique) et SNUEP (enseignement professionnel) qui, là encore, sont largement majoritaires. Les PE1 et PE2 ont fait une fois de plus confiance au SNUipp et leurs

élus ont défendu l'amélioration des conditions d'études, de travail, de formation et la transformation de l'Ecole. Seul point noir : la participation. Les conditions d'organisation de ces votes ne sont pas idéales : ouverture des bureaux de vote trop réduite, vote par correspondance interdit, élections pendant les stages, une seule procuration acceptée par électeur... Quand les directions des IUFM veulent faire un effort (organisation sur deux jours, par exemple) on note une participation sensiblement plus importante.

Présente dans chaque IUFM où le vote est organisé, la FSU continue de défendre le service public d'éducation et l'ensemble de ses personnels.

# Enseigner, un métier qui s'apprend

« La formation des enseignants devra durer cinq ans et sera reconnue par un diplôme de niveau master. » Suite à cette déclaration du président de la République, s'est ouvert, dans la précipitation et sans concertation, le chantier de la réforme de la formation et du recrutement des enseignants. Cette réforme se situe dans le contexte particulier de l'intégration des IUFM aux universités, elles-mêmes transformées par la loi LRU les rendant autonomes. Les universités se retrouvent en charge de la formation des enseignants, et doivent articuler les masters avec le nouveau concours de recrutement. Mais les annonces et la précipitation font craindre une grave détérioration de la qualité de la formation initiale et continue des maîtres, et donc celle du service public d'éducation. Et pourtant, enseigner est un métier qui s'apprend!

Les principes énoncés par le ministère pour cadrer la réforme, tournent le dos à l'alternance, pourtant préconisée au niveau européen. Le concours aura lieu, au cours de la deuxième année du master (M2), accentuant les défauts de la formation actuelle : le bachotage durera trois semestres au lieu de deux, avec la difficulté supplémentaire que l'étudiant devra également valider son master. Plutôt qu'une formation en alternance, c'est une « une prise de contact progressive et cohérente avec les métiers de l'enseignement » qui est visée. Les lauréats des concours « seront mis en situation de pleine responsabilité » aussitôt après leur recrutement ; durant cette année, qui sera celle de leur titularisation, ils seront aidés par des enseignants « expérimentés » (dispositif que le ministère désignait par le terme de « compagnonnage » dans un premier temps). Durant cette même année, il y aura également des « compléments de formation » ; les titulaires bénéficieront ensuite d'un « plus » en formation continue, pendant les deux années suivant la titularisation. Il est difficile de parler de formation



professionnelle, tant la rupture est brutale entre une formation académique, dans un premier temps, puis une confrontation soudaine aux réalités du terrain. Une formation initiale doit au contraire s'inscrire dans un continuum et s'organiser autour d'une réflexion sur les pratiques, appuyée sur les modèles

théoriques. Dans ce schéma, le rôle des maîtres formateurs est fondamental. Ils permettent aux stagiaires de se construire une identité professionnelle en éclairant la pratique par des repères conceptuels, méthodologiques et éthiques. Pour l'heure les projets de réforme semblent les oublier. Le principe du compagnonnage renvoie à une vision simpliste qui prétend que le métier s'apprend par mimétisme.

A travers cette réforme, c'est donc la conception même du métier qui est en jeu. L'enjeu est majeur car l'avenir de tous les jeunes dépend de la capacité qu'auront l'Ecole et ses enseignants à relever les nouveaux défis pour garantir la réussite de tous les élèves. C'est l'avenir de la société elle-même qui en dépend. C'est donc l'affaire de tous.

## Questions à...

**Frédéric Saujat**  
Maître de  
conférence à l'IUFM  
de l'Université  
d'Aix-Marseille



**Qu'est ce qui caractérise le genre « enseignant débutant » ?**

Les ressorts du métier bien souvent échappent aux néo-titulaires. Ils ont ce sentiment très éprouvant d'avoir à tout reconstruire, sans ressources ou modèles, ni de critères pour évaluer ce qu'ils font. Ainsi lors de leurs premiers pas, les élèves ne constituent pas l'objet de leur activité, mais le moyen d'apprendre le métier, si bien que les tâches qu'ils proposent visent d'abord à instituer des conditions de travail dans la classe, beaucoup plus qu'à faire apprendre les élèves.

**Enseigner peut-il s'apprendre ?**

Toute la problématique de la formation est de savoir comment les aider, lorsqu'ils ont atteint un premier

palier d'efficacité, à réactiver les questions du sens, de ce qu'ils font, de ce qu'ils font faire aux élèves, ce qui nécessite que la formation les outille afin qu'ils puissent recycler leurs « préoccupations » dans des « occupations » plus efficaces, autant pour eux que pour leurs élèves. Ce qui caractérise le développement professionnel, c'est cette alternance interne à l'activité entre sens et efficacité, qui contraint l'enseignant à questionner son métier du point de vue de son sens (il évalue ce qu'il fait et ce qu'il fait faire aux élèves en fonction de ce qu'il voudrait faire), mais aussi de son efficacité (comment faire de manière plus « économique » ce que ce qu'on a à faire).



**Amandine**  
PE2

Vient d'effectuer son premier stage en responsabilité de 3 semaines dans une classe de CE2, en région parisienne.

## Se mettre dans le bain tout de suite

«Le stage en responsabilité a été pour moi l'élément le plus riche en apprentissages depuis le début de ma formation en PE2. Le plus difficile a été de préparer les progressions dans toutes les matières pour les trois semaines du stage puisque nous avons eu moins d'une semaine entre notre double commande et le début du stage. Il a fallu se mettre dans le bain tout de suite. La préparation des cours a demandé beaucoup de travail personnel chaque soir. En revanche, la gestion de la classe au jour le jour et l'instauration d'un cadre de travail serein et coopératif entre les élèves ont été une vraie satisfaction.

Ce n'est malheureusement pas le maître formateur qui est venu me visiter lors du stage. Cependant, le stage de pratique accompagnée que j'avais effectué au sein de sa classe de CE1 en octobre m'a été très bénéfique car il m'a permis d'appréhender l'organisation de la classe et des apprentissages au cycle élémentaire alors que j'effectue mon stage filé en maternelle.»

### Le compagnonnage peut-il assurer la formation professionnelle?

La formation par « compagnonnage » renvoie avant tout aujourd'hui à un souci d'économie, sans fondement pédagogique, et en outre on ne saurait réduire la formation à du « compagnonnage ». Néanmoins un dispositif comme la co-observation en doublette de néo-titulaires par exemple, dont les préoccupations sont proches, peut déboucher sur l'élaboration de ressources opératoires. Mais ce « compagnonnage » nécessite une organisation! Il faut pouvoir être libéré de la classe pour pouvoir observer la classe de l'autre, disposer d'un formateur qui aménage cette rencontre et qui fournira des étayages et des apports lors de « débriefings ».



## Le rôle du maître formateur

Enseigner est un métier qui s'apprend, et, faut-il le rappeler, pas seulement en théorie. Les dimensions en jeu dans l'acte d'enseigner sont multiples et complexes. C'est pourquoi l'analyse réflexive des pratiques est un élément essentiel de la formation des enseignants. Elle aide à se forger une identité professionnelle. Pour Sylvie Clabecq, enseignante maître formateur à l'IUFM de Nantes, « si les éléments théoriques n'entrent pas en résonance avec la pratique, ils n'ont aucun impact sur la formation. En ce sens, le stage en responsabilité doit être pris comme un essai pédagogique de confrontation à la réalité du métier. » Le rôle du maître formateur est non seulement «de donner des outils» très concrets mais aussi d'aider le futur enseignant à analyser ses réussites et ses dysfonctionnements, à se placer dans une démarche de questionnement. Certains aspects du métier ne relèvent pas d'acquis théoriques. Travailler sur sa posture en temps qu'enseignant, sur son rapport aux élèves, sur sa perception du groupe classe... nécessitent expérimentation et analyse. Sylvie prend appui sur l'expérience du stagiaire, sur ce qu'il en dit, mais aussi sur ce qu'elle observe en tant que praticienne pour donner les clés de lecture de cette expérimentation. Le maître formateur n'est pas un prescripteur de recettes. Il apporte des éléments sur la manière de faire.

Il donne des éclairages sur la façon dont les éléments du métier peuvent se mettre en musique. « Les stagiaires ont souvent l'air mais pas les paroles. Ils ne font pas forcément les liens nécessaires et ne savent pas toujours comment les acquis théoriques peuvent se traduire dans la pratique. Avec notre expérience et notre formation nous aidons les stagiaires à jouer cette partition étonnante qui fait notre métier. Ce qui fait aussi notre spécificité, c'est que nous sommes au cœur de la polyvalence. » Sylvie est donc inquiète au sujet des annonces de réforme de la formation qui mettent en avant le compagnonnage. « Cette démarche se limite à montrer un modèle pédagogique, qui d'ailleurs ne fonctionne pas toujours. » Pour elle, le travail en équipe pluricatégories de formateurs est une évidence. Mais, difficile à mettre en œuvre, il conduit à un manque de lien entre la théorie et la pratique, souvent reproché aux IUFM. L'élévation du niveau de qualification au master devrait être l'occasion d'améliorer la formation. Ceci sera difficile si on fait l'impasse sur l'expertise des formateurs de terrain. Les ministères concernés doivent donner des garanties pour que les maîtres formateurs soient associés à la formation initiale universitaire.



Après 2 mois d'échanges avec le ministère, l'absence de dialogue caractérise la situation actuelle. Le SNUipp aux côtés des autres syndicats de la FSU (SNEP - SNES- SNESUP-SNUEP) a porté ses exigences pour une formation de qualité pour les futurs enseignants :

une véritable formation universitaire progressivement professionnalisante suivie d'une solide formation professionnelle après le concours

des créations de postes aux différents concours d'enseignants et non des recrutements précaires

des aides sociales pour les étudiants et des pré-recrutements

des coopérations entre IUFM et composantes des Universités et non des concurrences.

un report de la mise en place des masters à la rentrée 2010 et des nouveaux concours à la session 2011 avec des mesures transitoires pour assurer le vivier d'étudiants.

## Prime de début de carrière: 1 500 €!

Le ministre de l'Education Nationale a annoncé le versement d'une prime de prise de fonction d'un montant de 1 500 € pour chaque enseignant débutant.

Elle doit être versée en deux fois au mois de novembre 2008 et mars 2009. Tous les stagiaires titularisés en 2008/2009 en bénéficient : cela concerne les PE2 en 2007/2008, les listes complémentaires recrutées en 2006/07, les recrutés par concours interne non enseignants.

Elle est cumulable avec la prime d'installation en vigueur dans certains départements.

A priori, cette prime est appelée à être pérennisée et serait donc perçue tous les ans par les professeurs débutants.

Le SNUipp se félicite de sa mise en place et demande que l'étude de la généralisation d'une prime d'installation et d'équipement à l'ensemble des enseignants des écoles soit engagée.

## Etre fonctionnaire

### Le rôle de la fonction publique

La prise en compte de l'intérêt général, l'accès de tous les citoyens aux services publics de manière égale sur l'ensemble du territoire, la continuité du service public et la neutralité des fonctionnaires font partie de ses missions et spécificités.

### Des obligations...

Ainsi, tout fonctionnaire doit consacrer l'intégralité de son activité professionnelle aux tâches qui lui sont confiées statutairement, faire preuve de discrétion professionnelle et se conformer aux instructions.

Nommé(e) sur un emploi comme représentant(e) de l'Etat pour satisfaire aux missions de celui-ci, il/elle est donc tenu(e) à la neutralité et à l'impartialité.

### Mais aussi des droits?

Comme tout citoyen, vous disposez de la liberté d'opinion et vous ne devez être l'objet d'aucune discrimination. En outre, vous bénéficiez du droit syndical, de grève et de manifestation (même les stagiaires). La collectivité publique est tenue de vous protéger contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages, atteintes à vos biens personnels dont vous pourriez être victime à l'occasion de vos fonctions et de réparer le cas échéant le préjudice qui en résulte.

## Récréations

Tous les maîtres, y compris le directeur-trice, même déchargé de classe, doivent assurer la surveillance pendant la récréation. Toutefois, dans les écoles à plusieurs classes, un service par roulement peut être organisé en conseil des maîtres. Le nombre de maîtres présents sur les lieux de récréation doit être suffisant tant au regard de l'effectif et de l'âge des élèves, qu'en considération des caractéristiques de l'aire de jeux. On doit pouvoir intervenir immédiatement en cas de besoin.

## Accueil et sortie des élèves

L'enseignant est responsable de ses élèves, depuis l'accueil dix minutes avant le début de la classe jusqu'à la sortie, même lorsqu'il n'est pas de service de récréation.

### Dois-je demander une autorisation pour chaque sortie?

Oui. Il existe trois catégories de sorties : les sorties régulières, les sorties occasionnelles sans nuitée et les sorties avec nuitées. Les sorties régulières et les sorties occasionnelles doivent être autorisées par le directeur-trice de l'école, les sorties avec nuitées nécessitent l'autorisation de l'IA.

### Est-ce que je peux aller seul(e) au gymnase?

Oui, à l'école élémentaire, à condition que votre sortie ne dépasse pas la demi-journée de classe et que vous n'utilisiez pas un transport public régulier. A l'école maternelle, l'enseignant doit être accompagné au moins par un adulte.

### Et au musée?

C'est une sortie occasionnelle sans nuitée. Il faut être 2 adultes au-moins dont l'enseignant de la classe. De plus, il faut un adulte supplémentaire pour 15 élèves au delà de 30 en élémentaire, et un adulte supplémentaire pour 8 élèves au delà de 16 en maternelle.

Le SNUipp édite un guide " sortie scolaires " disponible sur internet ou auprès de votre section départementale.



**Le Kisaitou est un document de référence, désormais incontournable. Tous les textes, toutes les réglementations concernant l'école primaire et ses personnels. Accompagné de sa version cd-rom. Disponible auprès du SNUipp. Egalement en ligne sur [www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr).**

## Accident du travail

Un accident peut être considéré comme un accident du travail, s'il survient durant le trajet entre le domicile et l'école, pendant le temps de travail, ou lorsque l'enseignant est dans l'école hors temps scolaire. Il faut alors adresser dans les 48 heures à l'IEN un rapport d'accident qui mentionnera les circonstances et témoignages. Joindre le certificat médical initial (de moins de 24h), les constats de police pour les accidents de la circulation, les notes de frais. Vous devrez apporter la preuve de la relation entre l'accident et le travail. Ensuite, contactez l'inspection académique pour la procédure à suivre (médecin expert...). Contactez le SNUipp.

## Dans le vif du métier...

Aurélie Ferrière  
PE2 en Bresse  
ex-liste complémentaire

Après une année comme liste complémentaire en classe unique, Aurélie fait part de ses premières réflexions sur le début de sa formation à l'IUFM, « Cela se passe plutôt bien, malgré le fait qu'il est difficile de passer du statut d'enseignant à celui de stagiaire. J'ai beaucoup d'attentes, surtout dans les disciplines comme les Maths et le Français, mais cela reste loin de la réalité du terrain. En fait, ça dépend des cours, car certains répondent bien aux problématiques que j'ai connues. Nous avons fait part au conseil de l'UFP de nos attentes, nous verrons bien si nous serons entendus". En effet, si nous avons des attentes particulières, nous les faisons plutôt remonter avant aux profs, tout en espérant être entendus. » Si l'expérience acquise sur le terrain a modifié ses attentes vis à vis de l'IUFM, il en va de même pour les relations avec les autres PE2 et les formateurs, « Je crois que nous (listes complémentaires) n'avons pas les mêmes attentes que les autres stagiaires. On ne nous demande pas notre vécu, pourtant on a plus de recul que les autres. » Même si elle n'est qu'au début de son année de formation, Aurélie fait le lien en permanence avec son année passée sur le terrain et se projette déjà sur l'année prochaine: « J'ai hâte de retourner en classe ! Mais je dois reconnaître que c'est très confortable de ne plus avoir les responsabilités de la classe unique. » Mon expérience m'a beaucoup appris du point de vue de la gestion d'une classe. En effet, durant les premiers mois de ma prise de fonction je me suis beaucoup cherchée: "quelle autorité?"; "quelles relations avec les élèves?". Finalement, je me rends compte aujourd'hui que tout ceci a beaucoup évolué au cours de mon année de LC, notamment grâce aux visites des conseillers pédagogiques, et que les questions que je me suis posées me permettent aujourd'hui d'avancer plus vite et d'être plus sûre de moi en classe. J'ai aussi beaucoup appris sur l'enseignement en cycle 3. Il me reste aujourd'hui encore des interrogations sur la gestion du niveau multiple, certains points de pédagogie et la didactique dans certains champs disciplinaires.



## Le RASED à l'école

Laurent  
JARRY

Enseignant  
spécialisé  
option E,  
pour les élèves  
en grande  
difficulté scolaire  
et option D, pour  
les élèves en  
situation de han-  
dicap mental. Il  
enseigne en  
région parisienne  
dans le Val  
d'Oise.

### Quel est le rôle des RASED dans les écoles?

Avant tout, il faut rappeler que chaque enseignant est responsable de l'organisation de sa classe et des actions pédagogiques mises en œuvre à destination de ses élèves. Les RASED ont été créés pour répondre aux besoins de « certains élèves dont la situation nécessite une attention plus soutenue, parce qu'ils présentent des difficultés marquées, exigeant une analyse approfondie et un accompagnement spécifique ». Les RASED sont composés de maîtres E, dominante pédagogique, de maîtres G, dominante rééducative et de psychologues scolaires, pour mettre en relation les processus psychologiques et les capacités d'apprentissage des enfants.

L'aide spécialisée est adaptée à chaque élève, même si elle est dispensée dans un petit groupe. Elle mobilise des stratégies, des méthodes voire des outils particuliers et un savoir-faire propre aux maîtres spécialisés. Les aides sont sélectives et l'aide spécialisée est adaptée à chaque cas.

### En quoi ce travail des réseaux d'aide se différencie de l'aide personnalisée?

L'aide spécialisée peut prendre

appui sur des aides cognitives et des aides globales à l'enfant. Tout cela dans le cadre d'une prise en charge pensée dans le cadre global des difficultés de l'élève et pas seulement dans son rapport aux contenus d'apprentissages. Ainsi ce n'est pas d'une simple méthode de refaire à peu ce que l'on pu faire en classe.

L'aide personnalisée, elle, est prévue: « pour répondre aux besoins des élèves qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages ». On est donc là plutôt du côté du contenu que dans la capacité à apprendre qui est du côté de l'aide spécialisée.

### Quelles seraient les conséquences de la disparition annoncée des RASED?

Evidemment la non prise en charge des élèves en difficulté et surtout l'abandon de toute réponse quant à l'aide apportée. Rien ne pourra être solutionné pour ces enfants et cela les maintiendra dans leur échec puisque les enseignants des classes ne pourront combler ce vide même avec l'aide personnalisée. Rajouter une couche (sans mauvais jeu de mot) de savoir à des enfants qui sont dans l'incapacité d'y accéder sera forcément voué à l'échec.

# PJJ

## *un rapport répressif*

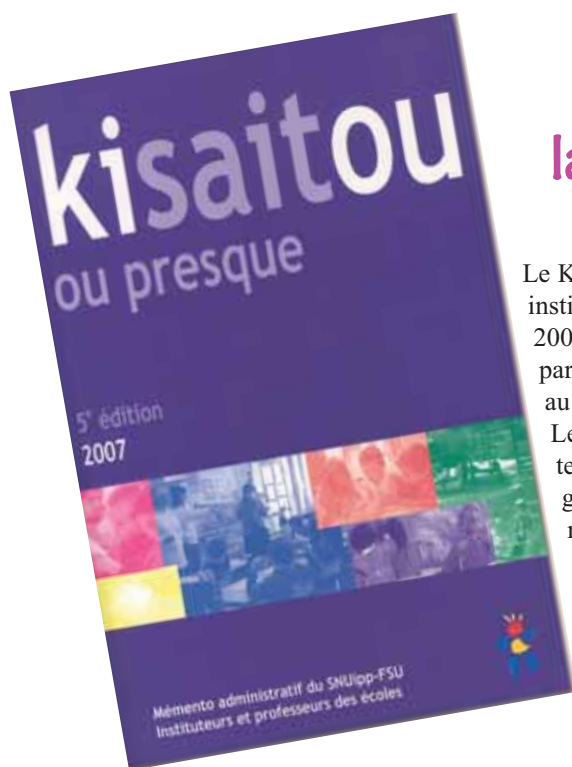
« La France n'est pas assez riche de ses enfants pour qu'elle ait le droit d'en négliger un seul », affirme le préambule de l'ordonnance de 1945. Et aujourd'hui? La commission Varinard, chargée d'une refonte de l'ordonnance de 1945 relative aux mineurs délinquants, vient de rendre ses conclusions.

La commission réaffirme à toutes les lignes la primauté de l'éducatif et le caractère exceptionnel de l'incarcération mais en réalité, les mesures préconisées vont dans le sens exactement inverse: possibilité d'incarcérer des enfants dès l'âge de 12 ans, création d'une « sanction éducative » d'incarcération les fins de semaine, possibilité de retenir les enfants de moins de 12 ans 6 heures renouvelables une fois, instauration de la garde à vue dès 12 ans, contrôles

judiciaires pour les enfants de 12 ans, création d'un tribunal correctionnel proche de celui des majeurs pour les mineurs récidivistes de 16 ans, suppression des mesures éducatives au pénal, accélération des procédures, création de nouvelles peines...

Par ailleurs, la commission préconise ce que la direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse avait déjà anticipé: la fin de la double compétence civile et pénale de la PJJ. Avec cette décision, le service public d'État se désengage de sa mission de protection au profit d'un recentrage total sur des missions de maintien de l'ordre qui vont se traduire par plus de mise à l'écart et plus d'enfermement des adolescents auteurs de délits. Alors que plusieurs adolescents

viennent de se suicider en prison, venant ainsi dramatiquement démontrer les effets destructeurs de l'incarcération, la commission Varinard, s'appuyant sur un constat de rajeunissement de la délinquance qui reste toujours à démontrer sérieusement, ose proposer l'incarcération des enfants de 12 ans! La FSU s'oppose au démantèlement de la justice des mineurs. Elle demande la fermeture des EPM qui banalisent l'incarcération et revendique un service public d'éducation indépendant de l'administration pénitentiaire au sein du ministère de la justice. Elle reste impliquée dans le Collectif Liberté Égalité Justice (CLEJ) rassemblant syndicats et associations contre les nouvelles lois sécuritaires.



## KISAITOU

*la 5<sup>e</sup> version est disponible*

Le KISAITOU est devenu la référence administrative des instituteurs et professeurs des écoles. La nouvelle édition 2007, mise à jour et sensiblement augmentée, complétée par CD-Rom, offre une mine de renseignements originale au niveau de l'Education nationale.

Le CD-Rom permet par lien d'obtenir l'intégralité des textes réglementaires et accompagnera tous les enseignants dans leurs questions concernant leur carrière, les responsabilités, les questions administratives, la vie de l'école...

Consultable en ligne sur <http://www.snuipp.fr>